

Communiqué de presse

Genève, le 4 novembre 2020

Nouvelle politique tarifaire 2020-2021

La Fondation des Parkings introduit progressivement une nouvelle politique tarifaire afin de favoriser le transfert modal des pendulaires, rendre le stationnement horaire en ouvrage plus attractif, offrir des solutions avantageuses aux habitants et, ainsi, libérer de la place sur la voie publique pour les professionnels et le stationnement de courte durée.

La Fondation des Parkings met en place de nouveaux tarifs, tant pour le stationnement horaire que pour les abonnements « habitant ». Ces tarifs seront progressivement appliqués dans une série de parkings qui lui appartiennent où elle assure la gestion. « *La Fondation joue son rôle de partenaire de la mobilité à Genève, en faisant évoluer son offre et en proposant de nouvelles solutions pour l'ensemble des utilisateurs* » souligne le Président, M. Antoine de Raemy.

MESURES EN FAVEUR DU TRANSFERT MODAL

1. Réduction des tarifs « visiteur » en journée, avec un tarif linéaire avantageux

Un tarif horaire linéaire avantageux va remplacer le tarif progressif dans de nombreux parkings à barrières gérés par la Fondation. Il sera de CHF 2.-/heure, soit CHF 20.-/10 heures, dans 8 grands parkings situés en Ville (Voir tableau).

« Le tarif « visiteur » appliqué jusqu'à présent n'est pas favorable à un stationnement à la journée » explique le Directeur général, M. Damien Zuber. *« Il est en moyenne de CHF 35.- pour une durée de 10h, soit environ un sixième du prix de l'abonnement mensuel. Dès le septième jour de stationnement, il devient donc plus économique de prendre un abonnement. Un usager qui aura payé un mois d'abonnement préférera prendre sa voiture pour chaque trajet, car il n'économiserait rien en utilisant un autre moyen de transport ».*

En réduisant le prix d'une journée de stationnement, les pendulaires sont incités à renoncer à leur abonnement et à utiliser plus ponctuellement leur véhicule, en payant un prix abordable. Ce nouveau modèle de tarification favorise également le télétravail, sachant que le stationnement est payant uniquement lorsqu'on se rend au travail avec sa propre voiture.

2. Réduction du tarif « visiteur » aux heures creuses, pour les voitures et pour les deux-roues motorisés (19h-7h, samedi, dimanche et jours fériés)

Cette mesure permettra d'occuper les nombreuses places libres dans les parkings en ouvrage aux heures creuses et d'améliorer la situation sur la voie publique, où les véhicules mal garés se multiplient la nuit, les dimanches et jours fériés. « *Rappelons par ailleurs que le tarif de jour que nous proposons pour les deux-roues motorisés dans plus de 20 parkings est déjà très économique puisqu'il est de 1 franc pour 3 heures de stationnement* » précise M. Zuber.

3. Création d'une offre attractive pour le stationnement de longue durée

Le prix du stationnement pour un jour complet sera plafonné à CHF 24.-. Dans plusieurs parkings offrant de la disponibilité, un tarif de stationnement longue durée plus attractif encore (CHF 6.- / jour dès le 2^{ème} jour) sera proposé. Ce second tarif pourrait être étendu à d'autres grands parkings durant les vacances scolaires, en fonction des disponibilités.

Avec ces tarifs longue durée, la Fondation des Parkings offre une solution pragmatique aux Genevois n'utilisant pas leur voiture pendant un certain temps, ainsi qu'aux visiteurs et aux touristes, tout en améliorant la rentabilité des parkings sous-occupés.

4. Tarifs réduits dans les vélostations des gares du Léman Express

Les 4 vélostations du Léman Express, avec près de 1'900 places pour vélos et vélos cargo, proposent des tarifs extrêmement réduits. Le tarif annuel, en particulier, offre une solution intéressante de stationnement longue durée, protégé et sécurisé.

MESURES EN FAVEUR DES HABITANTS

Les mesures en faveur du stationnement en ouvrage des habitants visent à réduire le trafic généré par la recherche d'une place libre en zone bleue, à réduire l'utilisation des cases bleues par des véhicules ventouse et à offrir plus de places sur la voie publique pour les professionnels ainsi que pour le stationnement de courte durée (achats).

5. Mise en place de tarifs différenciés pour les détenteurs de macarons « habitant »

Un tarif particulièrement avantageux sera accordé aux détenteurs de macarons qui stationnent occasionnellement dans un parking de leur secteur. Concrètement, la plaque d'immatriculation du véhicule est reconnue à l'entrée du parking. Le détenteur de macaron est identifié et le système génère un ticket de parking au tarif réduit. Cette tarification différenciée sera progressivement mise en place, entre 2021 et 2022.

6. Réduction du prix des abonnements « habitant » dans les parkings propriété du Canton de Genève

Pour toute information complémentaire, merci de contacter :

Monsieur Damien Zuber, Directeur général,
par l'intermédiaire de Madame Emmanuelle Merle,
Responsable communication : 022 827 48 23 – e.merle@fondation-parkings.ch

Fondation des Parkings - Carrefour de l'Etoile 1 - CP 1775 - 1211 Genève 26
Tél : 022 827 44 90
www.geneve-parking.ch

La Fondation des Parkings est un établissement public autonome créée par l'Etat de Genève en 1969. Elle a pour mission d'encourager, construire, exploiter et gérer des places de stationnement et de veiller au respect de la législation en la matière. Premier opérateur du stationnement en Suisse en termes de nombre de places, elle gère 30'000 places pour véhicules motorisés et vélos dans près de 200 parkings – P+R, parkings publics et privés – et quelque 30'000 places sur la voie publique. Elle emploie 190 collaborateurs sur 6 sites à Genève. Partenaire actif de la mobilité à Genève et sa région, la Fondation étoffe constamment son offre et ses services pour répondre aux besoins et aux attentes des usagers.

ANNEXE - RECAPITULATIF TARIFS -

Heures pleines : lu-ven, de 7h à 19h

Heures creuses : lu-ven, de 19h à 7h + samedi + dimanche + jours fériés officiels à Genève

Tarifs TTC

Mesure	Détails	Parkings concernés 2020 - 2021
1. Réduire les tarifs « visiteur » (suppression de la progression) aux heures pleines	1 franc par heure soit 10 francs pour 10h	Sous-Moulin, Moillesulaz, Gare de Chêne-Bourg, Sécheron
	2 francs par heure soit 20 francs pour 10 heures	Etoile, Genève-Plage, Ernest- Ansermet, David-Dufour, Hôtel des Finances, Hepia, Uni-Mail, Gazomètres
	3 francs par heure soit 24 francs pour 8 heures	Uni-Dufour, Saint-Antoine, Alpes
2.1. Réduire le prix du tarif « visiteur » aux heures creuses	1 franc par tranche de 4 heures. Soit 3 francs pour 12h (nuit) et 6 francs pour 24h (samedi, dimanche, férié).	Sous-Moulin, Moillesulaz, Gare de Chêne-Bourg, Sécheron, Etoile, Genève-Plage, Ernest- Ansermet, David-Dufour, Hôtel des Finances, Hepia, Uni-Mail, Gazomètres, Uni-Dufour, Saint-Antoine, Alpes
2.2. Réduire le prix du tarif « visiteur » deux-roues motorisés aux heures creuses	1 franc pour 6h 19h-7h + sa + di + fériés	Gare de Chêne-Bourg, Sécheron, Genève-Plage, Ernest- Ansermet, David-Dufour, Hôtel des Finances, Hepia, Uni-Mail, Gazomètres, Uni-Dufour, Saint-Antoine, Alpes
3.1. Créer un tarif attractif « longue durée »	Tarif plafonné à 24 francs / jour	Etoile, Genève-Plage, Ernest- Ansermet, David-Dufour, Hôtel des Finances, Hepia, Uni-Mail, Gazomètres, Uni-Dufour, Saint-Antoine, Alpes
3.2. Créer un tarif très attractif « longue durée »	Tarif plafonné à 6 francs / jour dès le 2 ^{eme} jour	Moillesulaz, Sécheron, Ernest-Ansermet, David-Dufour
4. Tarifs réduits dans les vélostations du Léman Express	1 franc / jour, 3 francs / semaine, 10 francs / mois, 75 francs / an.	Lancy Pont-Rouge, Lancy Bachet, Gare des Eaux-Vives, Gare de Chêne-Bourg
5. Proposer un tarif différencié aux détenteurs de macarons « habitant »	Les parkings concernés et les tarifs seront communiqués ultérieurement.	
6. Baisser le prix de l'abonnement « habitant »	Un tarif mensuel habitant de 150 francs sera proposé dans les parkings Ernest-Ansermet, David-Dufour, Hôtel des Finances, Hepia et Uni-Mail. Les autres parkings concernés et les tarifs seront communiqués ultérieurement.	